



SNUipp - FSU

Unitaires 10

BONNE ANNEE !

L'année 2017 s'est terminée avec une liste de cadeaux ou plutôt d'annonces médiatiques dans la hotte de notre Père-Noël à tous (JM Blanquer) toutes aussi rétrogrades les unes que les autres : port de la blouse voire de l'uniforme, interdiction du portable, rétablissement du redoublement, interdiction d'accompagner aux mamans voilées, dictée et leçon de morale quotidiennes sans oublier les heures de chorale et bien sûr la cerise sur le gâteau avec le rétablissement de la journée de carence pour les enseignants.

É
D
I
T
O

Comment peut-on faire croire qu'avec ce genre de mesures, les élèves et les enseignants français vont avoir de meilleurs résultats? Puisque c'est bien de cela qu'il s'agit : il faut améliorer les résultats des élèves de notre pays aux évaluations PISA, Pirls et autres et pour y parvenir on est prêt à tout à partir du moment où on en parle dans les médias et que ça ne coûte pas un euro.

Nous, enseignants du terrain, nous savons bien ce qu'il faut pour faire réussir nos élèves : meilleure formation initiale et continue, meilleur accompagnement des débutants dans le métier, meilleures conditions de travail, diminution des effectifs, meilleure prise en charge des élèves à besoins particuliers ou en grand difficulté....

Et c'est pour toutes ces raisons que nous allons continuer à nous battre au cours de l'année 2018 en vous espérant toujours plus nombreux à nos côtés.

Bonne et heureuse année de la part de toute l'équipe du SNUipp-FSU AUBE.

Nathalie SCHUK

Numéro
134
FEVRIER
2018

Contact
3 bis rue Voltaire
10 000 Troyes
03-25-73-70-07

CPPAP
1219 S 07094
ISSN
2263 - 679X

Imprimeur & Editeur
SNUipp-FSU AUBE
3 bis rue Voltaire
10 000 TROYES

Directeur de publication
Jean Denis BRUNETTE

10 Numéros par an
Prix unitaire de 0,70 €

TROYES PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 5 février 2018



SOMMAIRE

LEUR RÉUSSITE, NOTRE MÉTIER.
DONNEZ-NOUS LES MOYENS
DE BIEN LE FAIRE!



Edito	P1
Reprenons la main sur notre santé au travail	P2-3
Conditions de travail: une enseignante au-boise témoigne...	P4
Stage de formation syndicale: les élèves « éruptifs »	P5
Repenser l'école maternelle	P6
Inscription au stage - Bulletin d'adhésion	P7-8
Campagne nationale #PasPlusDe25	P9
Agenda de la section	
Les élus rendent compte: CAPD - CTA	P10-11
Jour de carence	P12
Lettre au Père-Noël	



Fédération Syndicale Unitaire

AVEC LE SNUIPP-FSU, REPRENONS LA MAIN SUR NOTRE SANTÉ

MEDECINE DE PREVENTION

Prévenir c'est guérir !

Autant de questions que peuvent se poser l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale dont la dernière visite remonte pour la plupart à la visite d'embauche chez un médecin agréé.

La situation de la médecine de prévention est des plus alarmantes : des départements sans médecin, des médecins en nombre insuffisant, une spécialité au rabais, un manque de moyens généralisé... Et de fait, des enseignants qui n'ont aucune idée de leurs droits et de ce que devrait être le service de médecine de prévention. La santé des enseignants du premier degré est aussi un indicateur de la bonne santé du système scolaire. Or, les conditions de travail ne cessent de se dégrader, les situations de souffrance au travail ne sont plus l'exception et les démissions sont en hausse.

Aujourd'hui le ministère de l'Éducation nationale n'est pas en mesure de connaître l'état de santé des personnels placés sous son autorité. Pourtant il a pour obligation de préserver leur santé au travail.

Dans ce contexte, la médecine de prévention a son rôle à jouer pour prévenir les risques professionnels liés à un métier de plus en plus complexe. Agir sur les conditions de travail, prévenir les risques professionnels, garantir une bonne santé au travail, cela n'est possible qu'avec un service de médecine de prévention en capacité d'assurer toutes ces missions.

Télécharger notre 4 pages special
« Médecine de prévention »

Sur http://10.snuipp.fr/IMG/pdf/a4_4p_medecine_du_travail-2017-hd.pdf



La publication ci-dessus est la première étape d'une vaste campagne du SNUipp-FSU impliquant les enseignants pour imposer un véritable service de médecine de prévention. Dans les prochains jours, ensemble, nous interpellons le ministre sur la médecine de prévention à commencer par la visite médicale à laquelle vous avez droit tous les 5 ans, et que vous n'avez toujours pas !

L'académie de Reims vient de recruter un médecin de prévention

C'est une bonne nouvelle ! Mais il y a toujours 20 000 agents dans l'académie !

C'est une bonne nouvelle aussi ! Mais dans quel état de santé sont-ils ?

délégation académique à la santé : 03.26.05.99.45 | ce.das@ac-reims.fr

AVEC LE SNUIPP-FSU, REPRENONS LA MAIN SUR NOTRE SANTÉ

Que faire si...

Je suis victime de violences au travail

La prévention des problèmes de santé liés aux risques psychosociaux auxquels les personnels peuvent être confrontés en raison de leurs missions, du contenu ou de l'organisation du travail incombe aux employeurs publics.



Le cadre matériel de mon travail représente un risque pour ma santé

L'employeur a l'obligation d'évaluer les risques afin de les éliminer ou les réduire ([articles L.4121-2 et L.4121-3](#) du code du travail applicable à la fonction publique en cette partie)

Je suis malade ou accidenté à cause de mon travail

Ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017

Est présumé imputable au service tout accident survenu à un fonctionnaire, quelle qu'en soit la cause, dans le temps et le lieu du service, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice par le fonctionnaire de ses fonctions ou d'une activité qui en constitue le prolongement normal, en l'absence de faute personnelle ou de toute autre circonstance particulière détachant l'accident du service.



Mon état de santé rend mon travail difficile

Article 26 Modifié par Décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 - art. 25

Le médecin de prévention est habilité à proposer des aménagements de poste de travail ou de conditions d'exercice des fonctions justifiés par l'âge, la résistance physique ou l'état de santé des agents.

Il peut également proposer des aménagements temporaires de poste de travail ou de conditions d'exercice des fonctions au bénéfice des femmes enceintes.

Ma situation de travail présente un risque grave pour ma santé ou pour ma vie

Article 5-6 et 5-7 Modifié par Décret n° 2011-774 du 28 juin 2011

Le danger en cause doit être grave et susceptible de produire un accident ou une maladie entraînant la mort ou paraissant devoir entraîner une incapacité permanente ou temporaire prolongée.

Le caractère imminent du danger implique la survenance dans des délais très rapprochés, quasi immédiats, d'un événement susceptible de provoquer une atteinte sérieuse à l'intégrité physique ou à la santé.



Voici un aperçu des informations et conseils pratiques que nous mettons à votre disposition depuis notre Blog

<http://10.snuipp.fr/spip.php?article415>



CONDITIONS DE TRAVAIL

Des collègues témoignent régulièrement

« Tout va bien, il n'y aurait que quelques enseignants rencontrant des difficultés avec certains élèves ».....Et pourtant, nous pourrions chaque semaine publier les plaintes psychosociales que nous recevons...

Ci-dessous le témoignage reçu récemment d'une enseignante de notre département.

Voici plusieurs mois maintenant que je m'interroge sur mon travail. Enseignante en ULIS école depuis plusieurs années, je suis en charge d'une classe qui présente de grandes difficultés de gestion depuis un certain temps. L'an passé a été particulièrement compliqué du fait du comportement difficile de certains élèves.

Cette année, de nouvelles interrogations me viennent à l'esprit. Nous sommes amenés dans les classes à accueillir de nombreux enfants pour lesquels nous ne trouvons pas de solution. Ces derniers sont souvent en souffrance, n'ont généralement pas de prise en charge extérieure, et mettent à mal le bon fonctionnement des classes ; tout le monde souffre mais assume en faisant tout ce qu'il peut, tout en se retrouvant très isolé à gérer ces situations.

Dans notre cas, les difficultés rencontrées dans la classe sont accentuées par le fait que trois élèves sont en attente d'établissement spécialisé. Troubles sévères du spectre autistique chez l'un, épilepsie et déficience moyenne chez l'autre, comportements inadaptés (cris, écholalies, agressions physiques, souffrance psychologique) chez le dernier, voilà ce que nous devons gérer chaque jour.

Je n'évoquerai pas ici les comportements difficiles mais habituels des enfants qui ont toute leur place dans cette classe. Je ne rentrerai pas non plus dans les détails des « à-côté », comme la problématique des AESH non formés ni même informés ou préparés à leur mission.

La question se pose : comment se fait-il qu'un enfant autiste de 7 ans n'ait toujours pas trouvé sa place dans le système scolaire actuel ? Comment est-ce possible qu'un second, âgé de 8 ans et ayant un niveau scolaire et un comportement d'un enfant de 2-3 ans soit encore dans le cursus ordinaire ?

Je suis peinée d'observer tous ces dysfonctionnements : manque de places en établissement, souvent peu de prises en charges extérieures éducatives, sociales ou médicales, gestion des dossiers par les parents et décisions leur incombant...

Les équipes sont souvent très isolées face à de telles situations et doivent supporter ces contraintes au quotidien.

Les conséquences sont doubles. D'une part, la prise en charge de ces enfants ne permet pas aux autres élèves de trouver toute l'attention des adultes et de profiter pleinement d'un dispositif qui devrait leur permettre de progresser et de s'épanouir à l'école.

D'autre part, du côté des encadrants (enseignants ULIS, AESH individuel et collectif, enseignants des classes, directeurs ou directrices), le poids de ces prises en charges ne nous permet pas de travailler dans des conditions sereines, apaisées. Le quotidien devient trop difficile et nous subissons une réelle souffrance au travail, ce qui pourrait amener certains d'entre nous à un épuisement professionnel.

J'aime passionnément mon métier. Chercher des solutions pour faire progresser ces enfants particulièrement fragiles, leur donner toutes les conditions favorables à leur épanouissement personnel me motive plus que jamais. Mais je me sens complètement démunie face à cette problématique qui m'empêche de l'exercer correctement.

Je pense surtout qu'il ne faut plus fermer les yeux. Je ne suis pas la seule dans cette situation, car j'entends de nombreux témoignages autour de moi faisant référence à ces difficultés, non seulement en ULIS école, mais également en classe ordinaire, élémentaire ou maternelle, en rural ou dans le milieu urbain, REP ou non.

Notre métier est en plein changement et nous ne sommes pas prêts ni formés à affronter cela.

STAGE DE FORMATION SYNDICALE

LES ÉLÈVES « ÉRUPTIFS »

Le LUNDI 26 MARS 2018

9H30 à 12H00 - 13H30 à 16H00

A L'ESPE DE TROYES



Le SNUIPP 10 accueillera **Alexandre PLOYÉ**, responsable des formations ASH à l'ESPE de l'académie de Créteil.

De plus en plus d'enseignants sont confrontés à des élèves présentant de graves troubles du comportement, sans formation ni aide satisfaisante de la hiérarchie. En effet les réponses apportées par la DSDEN sont centrées quasiment uniquement sur l'élève.

Pendant son intervention, Alexandre PLOYÉ va poser des cadres théoriques à partir d'exemples de situation de crises. Il parlera du vécu des enseignants face à des élèves « extra ordinaires » en essayant de définir à quels niveaux les situations posent problème et ce qu'elles entraînent en terme de souffrance au travail.

Conseil de lecture de la part d'A. Ployé « les enseignants entre plaisir et souffrance » de Claudine BLANCHARD LAVILLE aux éditions PUF.



Nelly RIZZO, secrétaire nationale du secteur éducation du SNUIPP-FSU, tentera de décrypter qui est Blanquer, ses déclarations et les incidences dans nos classes : le redoublement, l'individualisation des parcours, le conseil scientifique et sa mission sur la formation et le handicap.

Elle évoquera par ailleurs la suppression des contrats aidés et les incidences sur les personnels et dans nos classes.

Elle proposera des pistes pour sortir de l'isolement : une nécessité, comment déculpabiliser (partage de l'expérience d'un autre département Loir et Cher réappropriation des APC, groupe de parole RASED)

- Quels liens entretenir avec les familles ?

- Quels leviers pour agir dans le cadre de la prévention des risques psycho sociaux dans l'instance du CHSCT

- « Comment durer dans le métier? » (présentation des résultats de l'enquête de Françoise Lantheaume)

Déroulement de la journée

9h30	Accueil - café
9h45	Introduction au stage
10h00	Intervention d'Alexandre Ployé Débat / questions
12h00	Repas
13h30	Intervention de Nelly Rizzo Débat / questions Revendications du SNUIPP

PARTICIPER A UN STAGE EST UN DROIT

Comment participer ?

<http://10.snuipp.fr/spip.php?article666>

Informez le DASEN sous couvert de votre IEN de votre participation par courrier **1 mois avant la date du stage, soit avant le**

26 FÉVRIER 2018

Informez le SNUipp-FSU Aube dans les plus brefs délais en utilisant le bulletin ci après mais **de préférence en utilisant notre formulaire en ligne**. Un courrier type et un formulaire d'inscription papier sont disponibles en **page 7**.



Qui peut participer ?

Tout enseignant qui est intéressé par un stage de formation syndicale, syndiqué ou non syndiqué, qu'il travaille en maternelle, à l'école élémentaire, dans un Rased, ou comme remplaçant.

Est-ce que je serai remplacé(e) ?

Soyons francs, compte-tenu des difficultés de remplacement, il y a un risque pour que vous ne soyez pas remplacé(e). Informer dans ce cas votre IEN qu'une organisation interne à votre école peut cependant être trouvée. **L'absence de remplaçant ne peut vous empêcher, à elle seule, d'assister à la journée de stage.**

Est-ce que je serai rémunéré(e) ?

Assister à une journée de réflexion pédagogique organisée par un syndicat est un droit. Vous serez rémunéré(e) comme pour une journée de travail.

Est-ce que cela m'engage à quelque chose ?

Nous espérons que vous participerez à une journée riche en débats, en informations, en idées... **Mais venir à cette journée ne vous engage à rien d'autre.**

REPENSER L'ECOLE MATERNELLE

Les fêtes de fin d'année à peine terminées, la rentrée pas encore faite, notre ministre s'empresse d'annoncer qu'il voulait transformer l'école maternelle en s'appuyant sur l'expertise d'un neuro psychiatre, Boris Cyrulnik spécialiste de la petite enfance, auquel il confie la préparation des "assises de l'école maternelle" qui auront lieu au mois de mars



Oh ! A la maternelle on apprend !

2018 avec pour objectif de faire de l'école maternelle "l'école de l'épanouissement et du langage". **N'est-ce pas déjà le cas ?** Ça fait bondir l'enseignante de maternelle que je suis depuis 25 ans. N'ai-je pas participé à l'épanouissement des quelques 625 élèves qui sont passés dans ma classe? Ne leur ai-je pas permis de progresser dans le domaine du langage ?

Heureusement ! je suis soulagée, notre ministre déclare tout de même que notre école maternelle est de grande qualité, mais.....on peut encore mieux faire. Mais alors, comment ?

Pour améliorer l'apprentissage du langage, faudra-t-il en passer par le retour aux listes de mots ? Il ne faut pas qu'il y ait confusion entre posséder du vocabulaire et savoir communiquer et exprimer ses émotions, sa pensée, ses besoins.

On va aussi revoir la formation initiale et continue des enseignants , ou plutôt l'inventer puisqu'elle est pratiquement inexistante, sans oublier celle des ATSEM, ces collaboratrices si précieuses pour nous. **C'est d'une vraie formation spécifique dont nous avons besoin.**

Pour le neuropsychiatre, "le premier principe est de sécuriser les enfants " et pour JM Blanquer cela passe par l'amélioration des relations entre les intervenants et les enfants mais aussi de l'environnement de l'école, du mobilier de la classe, des toilettes, de la cantine...mais à aucun moment il ne soulève le problème des effectifs. Comment permettre à des enfants entre 2 et 5 ans de s'épanouir, de parler, de se sentir

en sécurité pour tout simplement apprendre dans des classes qui peuvent aller jusqu'à 35 élèves ? Ce devrait être



une des priorités, non ?

Et les rythmes scolaires, à quel moment en parle-t-on ? Est-ce « sécurisant » pour des enfants de 2 à 5 ans d'avoir le même nombre d'heures de classe, les mêmes horaires que des élèves de 9 – 10 ans ?

Dans ses déclarations dans la presse, à aucun moment le ministre n'a évoqué cette question qui aurait pourtant du interpeller le neuropsychiatre sollicité pour préparer les assises de mars.

Et les ATSEM alors ? Qu'en est-il ?

Hormis des avancées obtenues dans leur déroulement de carrière dans le cadre du PPCR, elles bénéficieront d'un statut revisité et de missions adaptées. Un projet de décret examiné le 15 novembre au conseil supérieur de la fonction publique territoriale reconnaît l'appartenance des ATSEM à la communauté éducative. **Elles participent à la mise en œuvre d'activités pédagogiques prévues par les enseignants et sous leur responsabilité.**

ATSEM



Un collectif d'ATSEM DE FRANCE créé début 2017 comprenant environ 10000 membres a demandé au ministre de pouvoir participer aux assises de la maternelle au même titre que tous les professionnels de la maternelle. Leurs revendications sont avant tout

d'être reconnues par l'Éducation Nationale, par les enseignants, par les parents. Elles veulent faire partie intégrante de l'équipe pédagogique, être invitées aux conseils d'école, participer à des réunions d'équipe au sein de l'école. Elles demandent également une ATSEM à temps plein par classe et des temps de formation communs avec les enseignants.



mon atsem

est une partie de mon cerveau

Nous devons nous associer à ces revendications qui ne feront qu'améliorer nos conditions de travail dans l'école maternelle et les apprentissages de nos élèves, car les ATSEM veulent être avec nous et pas contre nous.

Nathalie SCHUK

INFORMEZ LE DASEN EN RENVOYANT LE
COURRIER CI-DESSOUS

sous couvert de votre IEN

avant le 26 mars 2018

INFORMEZ LE SNUipp-FSU AUBE

Nom :

Prénom :

Ecole :

Circonscription IEN :

Mail :

Téléphone :

Nom, prénom A, le.....

Fonction et poste

École

à Monsieur le directeur académique de l'Aube

S/C de M l'IEN de.....

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Conformément aux dispositions de la Loi 84-16 du 11/01/1984 (art. 34 alinéa 7), portant Statut Général des Fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le 2016 pour participer à un stage de formation syndicale qui se déroulera à l'ESPE de Troyes.

Il est organisé par la Section Départementale du SNUipp Aube sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions donnent droit aux congés pour la formation syndicale.

Signature

Je souhaite participer au stage :

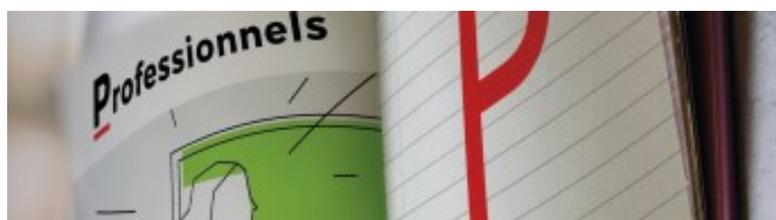
Les élèves « éruptifs »

Le lundi 26 mars 2018

Je prendrai le repas à l'ESPE Oui Non

A RENVOYER au SNUipp-FSU AUBE

Renseigner de préférence notre formulaire en ligne sur
<http://10.snuipp.fr/spip.php?article666>



REPRENONS LA MAIN SUR NOTRE MÉTIER...

...CHANGEONS L'ÉCOLE !



Le SNUipp-FSU se mobilise pour que la taille des classes baisse enfin en France et partout



109 693 c'est le nombre de classes à plus de 25 élèves par classe dans le primaire en France. Au moment où le dévoilement de la carte scolaire pour 2018 montre une fois de plus l'insuffisance des dotations pour faire face aux besoins, il est temps de réclamer pour l'école de réels moyens et de façon équitable sur le territoire. La taille des classes est un des leviers de la réussite scolaire, les études sont formelles et le gouvernement en est conscient puisqu'il a décidé de dédoubler les CP en REP+ . Le SNUipp-FSU, lui, réclame un effort sur l'ensemble des classes du pays: pas plus de 25 élèves par classe et pas plus de 20 en éducation prioritaire.

Depuis une dizaine d'années, le nombre d'élèves par classe en France reste de 23 élèves, bien au-dessus de la moyenne OCDE à 21 et de pays bien classés aux évaluations Pisa comme la Finlande qui compte 19 élèves en moyenne. Pour rattraper cette moyenne il faudrait la création de 13 000 postes classes.

Car la taille des classes a des influences sur les conditions de travail des enseignants et la réussite des élèves. Elle permet plus aisément le travail sur le langage dès la maternelle et jusqu'au cycle 3, le travail de groupes, les manipulations et le suivi de chaque élève. Pascal Bressoux professeur en sciences de l'éducation à l'université de Grenoble Alpes interrogé par *Fenêtres sur cours* estime que l'influence de la taille des classes "est d'autant plus forte que les enfants sont jeunes" et il évalue même la réduction à "au moins 5 à 6 le nombre d'élèves/classe pour commencer à en mesurer des effets

POUR ALLER PLUS LOIN... Le dossier de « Fenêtres sur cours » n°443
https://www.snuipp.fr/publications/fsc_publications/170



A VOS AGENDAS!

LES ACTIONS DU SNUIPP 10	
Mercredi 21 février	Conseil syndical
Mercredi 21 mars	NETTOYAGE DE PRINTEMPS Venez vous exprimer sur vos préoccupations professionnelles! Plus d'infos à venir sur le blog.
Judis 22 et 29 mars	Réunions d'information syndicale mouvement pour les néo-titulaires
Lundi 26 mars	Stage syndical sur les élèves « éruptifs »

VOS ÉLUS VOUS REPRÉSENTENT	
Vendredi 2 février	CTSD (Conseil Technique Spécial Départemental) <i>Il est consulté sur tout ce qui concerne l'organisation des établissements: carte scolaire, gestion des postes, plan de formation...</i>
Mardi 13 mars	CDEN (Conseil Départemental de l'Education Nationale) <i>Il est consulté sur tout ce qui concerne l'organisation des établissements, écoles et collèges, tant pour ce qui est de la responsabilité de l'état que du Conseil Général.</i>
Mardi 20 mars	CAPD (Commission Administrative Paritaire Départementale)

LES ENFANTS EN BONNE CONDITI
ONS RÉUSSE
MÉTIER AIDE
E MAITRES R
ÉUSSITE CON
S TEMPS INV
R ALIEN

REPRENONS
LA MAIN SUR
NOTRE MÉTIER...

...CHANGEONS
L'ÉCOLE!

CAPD du 5 décembre 2017

PROMOTION DES PE

La parité s'installe pour la première fois en France !

LA PARITE QU'EST-CE QUE C'EST ?

C'est très simple. Dans le tableau ci-dessous, les hommes promouvables au 7ème échelon représentent 14% de l'ensemble des agents promouvables à cet échelon quand les femmes représentent 86% des promouvables au même échelon.

Le principe de la parité est le suivant.

Si 14% des hommes sont promouvables, ils doivent représenter 14% des promus. Au même titre, si 86% des femmes sont promouvables, elles doivent représenter 86% des promues. C'est l'objectif recherché !

Le PPCR rend cette règle de parité applicable à toutes les promotions à venir (hors avancement automatique).

Pour cette campagne de promotion, 17 agents seront promus avec accélération de carrière au 7ème échelon.

- **14% de 17** représentent **2,38 hommes**
 - **86% de 17** représentent **14,6 femmes**
- Dans le projet d'avancement initial, qui ne tenait compte que du barème, 4 hommes étaient promus (soit 23,52% des agents promus) contre seulement 13 femmes (soit 76,47% des agents promus).

La parité n'était donc pas respectée !

Les élues du SNUipp-FSU sont donc intervenues pour instaurer davantage de parité :

C'est donc 2 hommes et 15 femmes qui ont été promus au 7ème échelon.



STATISTIQUES SEXUEES ELABOREES PAR LES ELU.ES DU SNUipp-FSU AUBE

RESULTATS DES PROMOTIONS DES PE CLASSE NORMALE 2017-2018												
A l'ECHELON	ANCIENNETE			ACCELERATION DE CARRIERE								
	H	F	Total	PROMOUVABLES				PROMUES				
				H	F	Total	H	F	Total			
5	0	11	11									
6	1	8	9									
7	3	39	42	8	14%	49	86%	57	2	15	17	
8	6	32	38									
9	11	36	47	13	17%	62	83%	75	4	18	22	
10	3	36	39									
11	10	25	35									
TOTAUX	34	187	221	21		111		132	6	33	39	

Les élu.es du SNUipp-FSU Aube sont à votre disposition pour toute information relative à votre promotion.

CAPD du 25 janvier 2018

MOUVEMENT INTER ET INTRA DÉPARTEMENTAL

Permutations informatisées

41 PE demandent à participer au mouvement inter départemental cette année.

Cette CAPD a été l'occasion de vérifier les barèmes des candidats pour ces permutations.

Nous avons soulevé un problème d'interprétation des textes réglementaires (note de service n°2017-168 du 6/11/2017 sur la mobilité des enseignants du 1er degré). En effet, sur l'attribution de bonification de barème pour exercice en éducation prioritaire (sous condition d'y être nommé au 1er septembre 2017), il nous semble que le texte exige des enseignants de 5 ans de service continu en EP et que sont pris en compte les services accomplis depuis la titularisation. Or, il semblerait que pour l'administration les 5 ans doivent être continus à cette année scolaire. Suite à notre intervention, les services de la DSDEN se renseignent auprès du ministère pour valider l'une ou l'autre des interprétations.

Postes à profils

Suite à nos interventions insistantes et nombreuses depuis quelques années, la liste des postes à profil (avec commission d'attribution) a enfin été réduite. En effet, de nombreux postes de cette liste répondaient déjà à des exigences de diplômes ou de titres professionnels, rendant les commissions injustes car permettant d'opérer une sélection hors barème.

Plus de maîtres que de classes

Il a été confirmé que lors d'une fermeture de poste PDMQDC pour dédoublement de CP ou CE1, c'est bien ce dernier qui est victime de la carte scolaire et qui obtient les points pour le mouvement.

Seuls le PDMQDC en éducation prioritaire seront concernés.

Classe exceptionnelle

L'étude des promotions dans ce nouveau grade va se faire en CAPD restreinte. Seuls pourront siéger les élus du grade d'origine (hors classe) et du grade d'accueil (classe exceptionnelle). De plus, les élus étant éligibles à la classe exceptionnelle ne peuvent siéger à la CAPD.

Dans l'Aube, le seul siège hors classe disponible est détenu par le SNUIPP-FSU.

Nous déplorons que cette Commission Paritaire restreinte ne se tienne qu'avec un seul représentant des personnels, d'une seule organisation syndicale, pour examiner et défendre les candidatures des collègues éligibles à ce nouveau grade.

CARTE SCOLAIRE 2018

On en pense quoi ?

Extrait de la déclaration préalable de la FSU au CTA du 18 janvier 2018

La dotation ministérielle positive de 20 postes pour le premier degré malgré une baisse du nombre d'élèves ne saurait nous suffire. En effet, la très faible augmentation du P/E dans les quatre départements induit que les projets ministériels de dédoublement des classes de CP et de CE1 en éducation prioritaire ou ceux issus des conventions ruralité se feront au détriment des autres niveaux ou autres écoles et bien entendu d'autres dispositifs pourtant tout aussi importants pour les élèves et les équipes tels que les PDMQDC.

Il semble que notre académie ait choisi d'aller par endroit au delà des prescriptions ministérielles en imposant le dédoublement des CE1 au delà des REP+. **Nous demandons que les critères de ces mesures ne se limitent pas à la simple présence de locaux disponibles mais s'étendent aussi à l'absence de surcharge des autres niveaux des écoles concernées ce qui générerait des tensions parfaitement superflues dans les classes et dans les équipes.**

Pour le second degré, des remontées des établissements font apparaître comme autre projet la disparition d'ici un ou deux ans d'un certain nombre de structures SEGPA dans les collèges ruraux. Rien ne montre pourtant que ces structures souvent petites ne soient pas utiles. On peut par contre s'interroger sur la volonté de l'institution de réduire l'orientation des élèves car le refus des familles est un élément à prendre en compte. Le regroupement des structures dans les centres urbains signifierait, à terme, que l'on priverait certains élèves des dispositifs dont ils ont besoin. Pourtant, un rapport de l'inspection générale en 2013 estime à juste titre qu'« il semble inenvisageable d'accueillir aujourd'hui ces élèves dans les classes ordinaires ».

COMITÉ TECHNIQUE ACADÉMIQUE DU 18 JANVIER 2018

Répartition des postes dans le 1er degré : la FSU s'abstient

Même si à la rentrée 2017 l'académie a perdu 1690 élèves dans le premier degré public confirmant la tendance à la baisse démographique constatée les années précédentes, il semblerait qu'au regard des effectifs et des besoins d'emplois pour les dédoublements (CP en REP, CE1 en REP+ et certains CE1 en REP) et les éventuels besoins sur le rural, que cette répartition ne va pas améliorer le taux d'encadrement des élèves. Sur ce point, les élus FSU ont demandé des éclaircissements à Mme la Rectrice qui a prétendu que ces explications relevaient des CTSD. Un peu facile...

Il nous semble important de préciser que des dédoublements des CE1 REP sont envisagés dans notre département, ce qui va se faire au détriment de la baisse d'effectifs dans les autres classes du département. De telles mesures ne sont pourtant pas encore envisagées au niveau ministériel...

Il est à noter que cette dotation ne suffira pas aux dédoublements puisque ces derniers se feront surtout par le redéploiement de 40 PDMQDC de l'académie. La Rectrice a cependant précisé que les PDMQDC hors éducation prioritaire n'y contribueraient pas.

	P / E* à la rentrée 2017	Répartition des postes à la rentrée 2018	P / E prévisionnel 2017/2018
Ardennes	6,20	- 13	6,33
Aube	5,83	+ 23	5,96
Marne	5,67	+ 25	5,78
Haute-Marne	6,63	- 15	6,69
Total académie	5,94	+20	6,05

* Nombre de professeurs des écoles pour 100 élèves

Trop de SEGPA dans l'académie!

Mais la Rectrice rassure!

- Pas question que des élèves ayant des besoins n'y soient pas accueillis.
- Pas question non plus de mettre tous les élèves de SEGPA dans les villes.

La FSU fait cependant remarquer que les orientations en SEGPA restent très codifiées!



SNUipp - FSU

JOUR DE CARENCE, LE RETOUR...

Votée en novembre dernier, l'application du jour de carence dans la Fonction publique est de nouveau une réalité depuis le 1er janvier 2018. Les agents publics (fonctionnaires et contractuels) ne seront donc désormais rémunérés qu'à compter du deuxième jour de leur arrêt maladie. Le retour de cette mesure suspendue en 2013 et censée aligner le traitement des salariés du public sur celui du privé **apparaît comme une punition pour des fonctionnaires à nouveau touchés dans leur pouvoir d'achat.**

Les conditions de la mise en application

Pas de jour de carence en cas de :

- congé pour invalidité temporaire imputable au service ;
- congés pour accident de service ou accident du travail et maladie professionnelle ;
- congé de longue maladie ;
- congé de longue durée et congé de grave maladie ;
- congés de maladie accordés postérieurement à un premier congé de maladie au titre d'une même affection de longue durée, pour une période de trois ans à compter de ce premier congé de maladie.

Le texte ne s'applique qu'aux « congés maladie ». Ainsi le congé maternité n'est pas concerné, pas plus que les jours « enfants malade ».

LETTRE AU PÈRE NOËL

Cher père Noël,

En ce mois de janvier, je me permets de m'adresser à toi car je me dis que c'est ta période de basse intensité professionnelle et tu devrais donc avoir un peu de temps à consacrer à ma demande.

Voilà : j'aimerais bien être considérée comme exceptionnelle par mon chef et j'ai calculé mes chances d'y arriver.

Mon employeur n'a pas encore dit combien d'enseignants du département seraient exceptionnels cette année mais cela devrait être aux alentours de 26 (1,43% de 1836) dont 20(80% des 26) qui l'auront demandé et 6 parce qu'ils sont déjà bien « avancés » (c'est-à-dire au 6^{ème} échelon de la HC) . 18 enseignants du département sont dans ce dernier cas. Parmi eux 3 maximum seront excellents (20%).

93 auraient déposé leur dossier de demande. Parmi eux, 13 maximum seront étiquetés « excellents » (15%).

Pour être certaine de devenir exceptionnelle, il faudrait donc que je sois dans ces 13.

Du coup, je me dis que j'ai presque autant de chance en te demandant de l'aide : pourrais-tu consacrer une pincée de ta magie pour que mon chef me classe exceptionnelle ?

Tu vas me dire que c'est bien gentil tout ça, mais ce serait quand même bien d'avoir une bonne raison pour convaincre mon chef, enfin... du moins qu'il dispose d'une raison pour expliquer sa décision. J'avais pensé au fait que je n'ai pas de téléphone portable. C'est bien exceptionnel mais mon chef m'a expliqué que ce devait être professionnel.

Alors j'ai beaucoup réfléchi. Et je te jure que ce n'est pas facile sachant qu'au bout du bout (en 2023), seuls 35000 PE (10% du corps) seront exceptionnels alors qu'il y en a déjà 54000 qui travaillent en éducation prioritaire, 47000 qui sont directeurs d'école, 6000 qui sont formateurs et quelques autres référents, directeurs de SEGPA...etc

Ah, c'est vrai qu'il y a longtemps, j'ai vécu un truc « exceptionnel » dans ma vie professionnelle : un parent d'élève m'a baptisé et donné mon titre jamais égalé jusqu'à aujourd'hui : « sal*** des boulevards » ! Exceptionnel : je suis quasi la seule au monde... qu'est-ce que tu dis ?... tu ne peux pas répéter des gros mots ?...

Alors là, je laisse tomber l'argumentaire et mise tout sur la magie ! Vu l'état des probabilités, ça se tente.

Allez, père Noël... s'il-te-plait... je ne t'ai jamais rien demandé... ou alors y'a longtemps... ou bien j'ai oublié...

Isabelle Desimpel

*les pourcentages utilisés ont été définis par le ministère

**la possibilité de demander l'intégration à la classe exceptionnelle n'est pas ouverte à tous

Contact

3 bis rue Voltaire
10 000 Troyes

03-25-73-70-07

snu10@snuipp.fr

Blog

<http://10.snuipp.fr>

Infos

Ce journal est édité par la section du SNUipp-FSU Aube. Il est financé par les cotisations de ses adhérents.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. (Article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Contactez-nous.

